

AVIS PUBLIC

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME (RLRQ, C. A-19.1)

Aux personnes et organismes intéressés dans un projet de règlement concernant la modification du plan d'urbanisme.

Avis public est donné de ce qui suit :

- 1) Lors de la séance du conseil tenue le 27 janvier 2025, les membres du conseil de la Municipalité de Grosse-Île ont adopté le projet de règlement suivant :

Règlement n° 2025-003 – Modifiant le plan d'urbanisme n° 2012-001 de la municipalité de Grosse-Île afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de la Communauté Maritime des Îles-de-la-Madeleine modifié par le règlement n° A2016-05

- 2) Ce projet de règlement a deux objectifs :
 - a) **Supprimer une annexe cartographique désuète**
Cette annexe, liée à l'ancien cadre normatif sur l'érosion, est devenue caduque depuis l'adoption du nouveau cadre provincial en 2016.
 - b) **Corriger des incohérences réglementaires**
Éliminer toute ambiguïté ou contradiction entre le plan d'urbanisme et les règlements adoptés par la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.
- 3) Une assemblée publique aura lieu le lundi 17 février 2024 à 5h45 au Gymnase de Grosse-Île situé au 006 chemin Jerry, Grosse-Île. Le but de cette assemblée est d'informer toutes les personnes intéressées au contenu de ce projet de règlement et ainsi donner l'opportunité aux individus et ou organismes d'exprimer leur opinion sur ce dossier.
- 4) Ce projet de règlement 2025-003 ne contient pas de dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire.
- 5) Les copies de ce projet de règlement sont disponibles au bureau municipal de Grosse-Île sur les heures d'ouverture soit, de lundi au jeudi de 8h30 — 12h (midi) et de 12h30h- 16h.

Donné à Grosse-Île, ce
28 janvier 2025



Carole Lemieux
Directrice générale

ATTESTATION DE PUBLICATION

Je, soussignée, Carole Lemieux, directrice générale / greffière-trésorière de la Municipalité de Grosse-Île, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis public, ce 28^e jour de janvier 2025 dans la publication municipale mensuelle, sur le site Internet de la Municipalité (www.mungi.ca) et en affichant une copie aux endroits suivants : Jay's Grocery et le Centre communautaire de la Grosse-Île.

EN TÉMOIGNAGE, je délivre le présent certificat ce 28^e jour de janvier 2025



Carole Lemieux
Directrice général